

LE DOSSIER : Pôle Gestion Valorisation et Prévention des Déchets

■ Un nouveau marché de collecte des déchets en 2022

À compter du 28 février 2022, le nouveau marché de collecte réalisé par SEPUR démarrera sur notre territoire.

Voici les points essentiels à retenir

Deux prestataires de collecte connus

• La société SEPUR

aura la charge de la collecte en porte à porte



• La société MINERIS

collectera les bornes d'apport volontaire pour le verre



Des jours de collecte modifiés



• Un tableau récapitulant les jours de ramassage est présenté page 8.

• Un calendrier de collecte sera distribué courant février dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Les ordures ménagères et résiduelles



• Doivent être présentées dans des poubelles à poignées, des bacs roulants d'un volume maximum de 750 litres ou dans des sacs poubelles.

• Les bacs restent à la charge des administrés.

La collecte des emballages et papiers



• Sont collectés uniquement dans les bacs à couvercle jaune ou dans des sacs jaunes à disposition dans votre mairie.

Les bornes à verre



• Sont disponibles à différents endroits du territoire

• Liste consultable sur : www.thelloise.fr

Les déchets végétaux



• Devront être présentés dans des poubelles à poignées, dans des bacs roulants d'un volume maximum de 660 litres, dans des sacs à poignées réutilisables (120 litres maximum), des sacs en papier à usage unique.

Tout autre contenant ne sera pas collecté pour respecter les conditions de travail des agents de collecte.

• Ou sous forme de fagots liés avec des liens en matière naturelle ne dépassant pas 25kg, 1m20 de long avec des branches d'un diamètre inférieur à 4 cm.

• Le ramassage sera réalisé durant 35 semaines de fin mars/début avril jusqu'à fin novembre.



Les encombrants



• Un numéro de téléphone unique joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. : **0 800 853 416**

• Seront uniquement ramassés les déchets d'ameublement, de literie et les objets en plastique encombrants dans la limite d'1 m³ par collecte et maximum d'une longueur de 2m, d'une largeur d'1,5m et d'un poids de 75 kg.

Pour rappel, l'ensemble des bacs ou déchets doit être sorti la veille au soir du jour de collecte, soit après 18h pour les habitats collectifs et après 19h pour les habitats individuels.

Les bacs doivent être rentrés au plus tôt après la collecte le jour même du ramassage.

■ Le tri, je le fais aussi sur mon lieu de travail !

Vous êtes un professionnel et bénéficiez du service public d'enlèvement des déchets ? Vous souhaitez mettre en place le tri des déchets dans votre entreprise ?

La Communauté de communes Thelloise peut vous fournir des bacs à couvercle jaune permettant de trier vos emballages et papiers graphiques. Différents volumes de bacs peuvent vous être proposés en fonction de votre production. Des corbeilles pour aider au tri en interne peuvent également être mises à disposition, sous réserve du stock disponible.

N'hésitez pas à contacter le pôle Gestion, Valorisation et Prévention des Déchets de la Communauté de communes Thelloise par téléphone au **03 44 26 99 50** ou par mail à gestiondesdechets@thelloise.fr

